

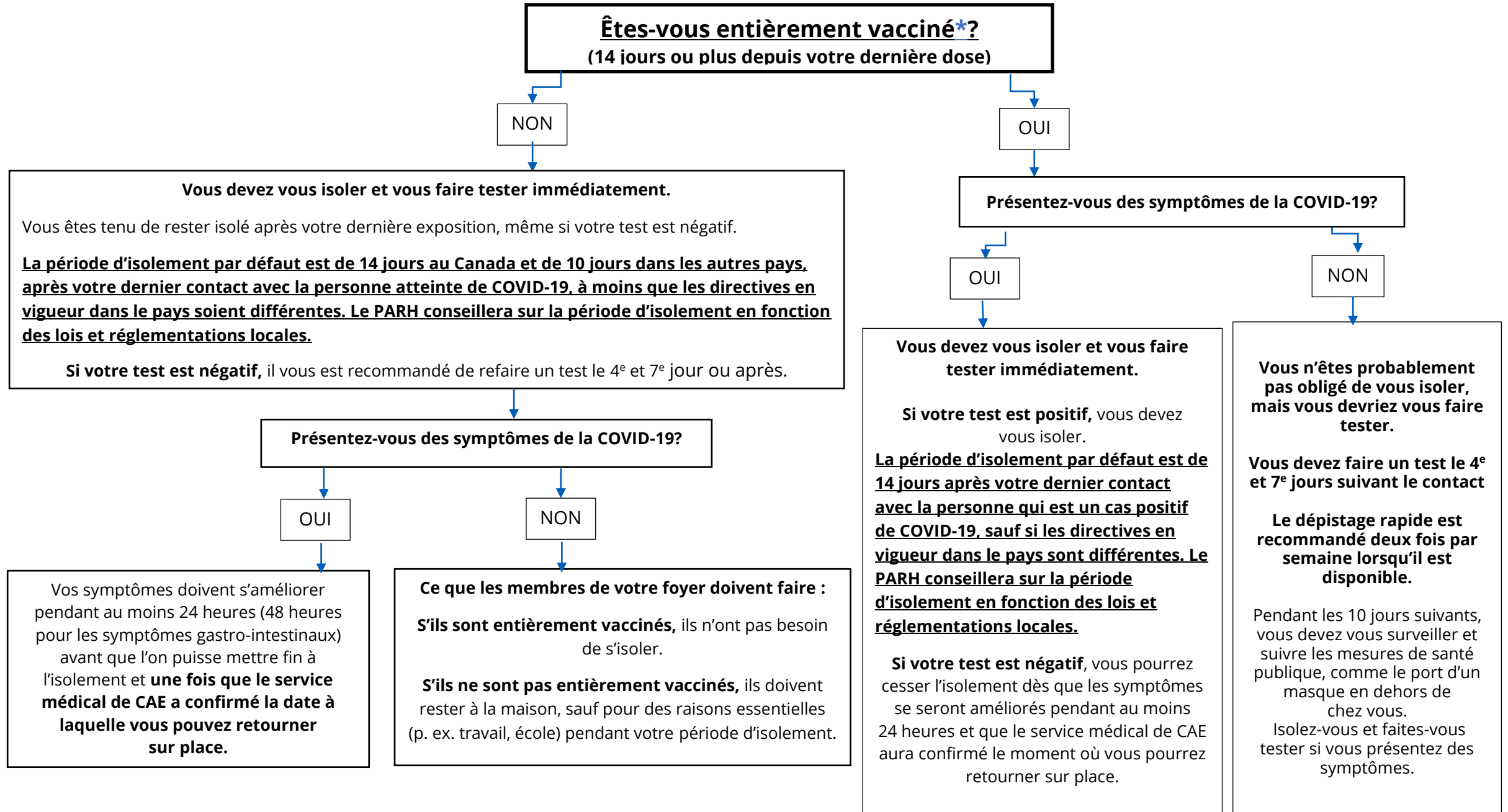
Processus de décision de mise en quarantaine pour les employés qui ont été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 positif

Définition de contact étroit :

Un individu qui a été à proximité (moins de 2 mètres) pendant 15 minutes cumulatives ou plus sur une période de 24 heures au cours des 14 jours précédents.



Vous avez été en contact étroit avec une personne testée positive à la COVID-19, quoi faire?



*Il incombe au PARH de consulter la définition officielle de « entièrement vacciné » selon leur gouvernement.